



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question au Gouvernement n° 25

Texte de la question

EXPLOSION SUR UN PÉTROLIER FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini, pour le groupe UDF.

M. Pierre Albertini. Je voudrais interroger le Gouvernement sur les circonstances et les causes de l'explosion qu'a subie un pétrolier battant pavillon français au large du Yémen.

La question que tout le monde se pose est très simple : accident ou attentat ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez déclaré à juste titre qu'aucune hypothèse ne pouvait être exclue jusqu'à présent et vous avez envoyé des experts faire un rapport sur cet incident dramatique. Avant que les conclusions ne soient connues, j'incite chacun à la plus extrême prudence dans l'interprétation des faits. D'ores et déjà, au-delà de la sympathie et de la solidarité que nous pouvons exprimer à l'égard de l'équipage, se posent quelques questions : quels sont, par exemple, les risques de pollution et, même si la thèse de l'attentat n'était pas confirmée, des menaces pèsent-elles sur les intérêts français à l'étranger, sur la liberté de circulation, notamment par la voie maritime et par la voie aérienne ?

Aussi, monsieur le ministre, j'aimerais savoir quelle est votre analyse de la situation dans cette région sensible du monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères. Effectivement, monsieur le député, en l'état actuel des informations, nous ne pouvons et nous ne devons exclure aucune hypothèse - accident ou attentat. Il faut attendre les résultats de l'enquête.

Dès la nouvelle, les autorités françaises ont pris contact avec les responsables yéménites. Le Président de la République a téléphoné à son homologue, M. Ali Saleh, et notre ambassadeur a été en contact avec le ministre de l'intérieur, le ministre des transports et le ministre des affaires étrangères yéménites.

Nous avons envoyé sur place à Mukalla un agent consulaire pour assister nos compatriotes en difficulté et répondre aux besoins immédiats sur le bateau.

Nous avons par ailleurs décidé d'envoyer sur place une mission d'expertise du ministère des transports. Des représentants du bureau enquête accidents du ministère des transports seront très rapidement sur place. Ils doivent en principe arriver aujourd'hui même, accompagnés d'un expert de la pollution maritime.

Compte tenu de la tension qui existe sur la scène internationale, nous avons évidemment décidé de faire preuve d'une vigilance particulière. Depuis plusieurs mois, bien avant l'attentat de Karachi, tout notre réseau diplomatique et consulaire est conscient des responsabilités qui sont les nôtres. Les consignes du Premier ministre à cet égard ont été extrêmement précises. Nous avons fait en sorte que les plans de sécurité de

l'ensemble de nos ambassades répondent à toute éventualité. Nous attachons aussi une attention particulière aux biens de nos ressortissants, en liaison évidemment avec les chefs de poste et l'ensemble des ministères concernés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 25

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 2002